

Covid-19 : les non vaccinés devraient pouvoir dire s'ils souhaitent ou non être réanimés, estime le Pr Grimaldi

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 43 minutes,
Mis à jour il y a 18 minutes



Le professeur André Grimaldi est devenu l'une des figures de la défense de l'hôpital public. *Thomas SAMSON / AFP*

Dans une tribune au *Journal du Dimanche*, le professeur émérite au CHU Pitié-Salpêtrière évoque la question du tri des patients induite par la cinquième vague. Il appelle les non vaccinés à la «cohérence».

Face à l'afflux de malades du Covid-19 en réanimation, et à la question du tri des patients, il faudrait pouvoir conseiller systématiquement aux adultes non vaccinés de rédiger des directives anticipées pour dire s'ils souhaitent ou non être réanimés, estime dans une tribune au *Journal du dimanche* le professeur André Grimaldi, une des figures de la défense de l'hôpital public.

«*La question que posent la 5e vague en cours et la 6e vague annoncée est à nouveau celle du tri des patients à admettre en réanimation*», écrit ce professeur émérite en diabétologie de l'hôpital parisien de la Pitié-Salpêtrière, rappelant que «*d'ores et déjà, l'activation des plans blancs amène à reporter des opérations et des hospitalisations non urgentes pour donner la priorité aux patients Covid devant être intubés et ventilés*». Le professeur rappelle en outre que selon lui la question des 500.000 personnes non-vaccinées de plus de 80 ans est «*un vrai-faux*

problème», car si celles-ci contractent une forme grave du virus, la plupart d'entre elles ne pourront pas être réanimées car cela relèverait d'un «*acharnement thérapeutique déraisonnable*».

«Il est utile de rappeler que les soignants soignent en fonction des besoins des patients, sans autre considération, c'est-à-dire sans faire intervenir leur jugement sur les convictions politiques et religieuses de leurs patients ou sur leurs croyances ou représentations ou sur leurs comportements de santé, prévoyants ou non, observants ou non», souligne-t-il.

À VOIR AUSSI - Vaccination: «Les devoirs valent avant les droits», rappelle Emmanuel Macron

Directives anticipées

«Les médecins prêtent pour cela le serment d'Hippocrate. Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas un jugement 'moral', mais que ce jugement ne doit pas intervenir dans leur relation avec le patient et influencer leurs décisions», rappelle-t-il encore. *«Mais ce rappel éthique ne gomme pas la question du tri quand il n'y a qu'un lit pour deux patients relevant tous deux de la réanimation»*.

«Auquel donner la priorité ? C'est aux soignants de décider collégalement, mais cela devrait être aux sociétés savantes, aux agences indépendantes, aux comités d'éthique et, au-delà, à la société dans son ensemble et à ses élus de débattre des principes qui doivent guider les soignants», poursuit le médecin.

C'est pourquoi à ses yeux, *«il serait bon de conseiller systématiquement à toute personne adulte refusant de se faire vacciner de rédiger des directives anticipées pour dire si elle souhaite ou non être réanimée en cas de forme grave de Covid»*. *«Une personne revendiquant le libre choix de ne pas se faire vacciner ne devrait-elle pas assumer en cohérence son libre choix de ne pas se faire réanimer ?»*, s'interroge le praticien.

Une tribune signée d'une quinzaine de médecins et parue fin décembre dans le journal *Le Monde* posait déjà la question de la prise en compte du statut vaccinal dans la priorisation des patients Covid en réanimation.